



ORGANISATION DES ÉTATS D'AFRIQUE,
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
(OEACP)

DOCUMENT DE POSITION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES (CRM)



A. CONTEXTE

- 1.** Les ministres des Mines de l'OEACP se sont réunis les 23 et 24 mai 2024 à Yaoundé (Cameroun) pour adopter la position de l'OEACP sur les matières premières critiques. La réunion ministérielle a été précédée par celle des hauts fonctionnaires le 13 mai 2024 et par une autre d'experts OEACP des matières critiques, qui a eu lieu du 20 au 22 novembre 2023 à Lusaka (Zambie).
- 2.** Il convient de rappeler que l'organisation des réunions susmentionnées a été voulue par le Conseil des ministres. En effet, lors de sa 116e session tenue en juillet 2023, le Conseil a chargé le Comité des ambassadeurs de définir une position OEACP sur les matières premières critiques et, pour ce faire, de convoquer dans les meilleurs délais une réunion d'experts OEACP de ces matières, à la suite de laquelle se tiendra sur cette problématique une réunion ministérielle, qui, en fonction des résultats préalablement obtenus, pourrait ouvrir la voie à la tenue d'une réunion ministérielle conjointe OEACP-UE.
- 3.** Même si la recherche d'une position OEACP sur les matières premières critiques a été motivée par l'acte législatif adopté par l'UE sur ces matières, les États membres ont estimé que la position en question doit aller au-delà de l'UE pour tenir compte d'autres partenaires.
- 4.** Le document de position reflète dès lors les résultats de la réunion d'experts OEACP sur les matières premières critiques, qui s'est tenue à Lusaka en novembre 2023, auxquels se sont ajoutées des informations générales complètes et des statistiques commerciales compilées sur ces matières par le Forum intergouvernemental des mines, des minéraux, des métaux et du développement durable (IGF).
- 5.** La position de l'OEACP permettra d'instaurer une complémentarité et une subsidiarité avec les actions et activités menées au niveau régional et national. Il s'agit de créer un effet synergique pour optimiser l'impact général et autonomiser avec efficacité les acteurs locaux, tout en s'assurant par ailleurs qu'un appui et une coordination plus larges sont disponibles en cas de besoin. Avec des efforts harmonisés à différents niveaux, la stratégie contribuera à créer un cadre cohérent qui renforce l'efficacité et la réceptivité face aux besoins de l'OEACP.

B. INTRODUCTION

- 6.** L'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se trouve à un tournant décisif où une gestion stratégique des matières premières critiques pourrait influer de façon significative sur la trajectoire économique de ses États membres. Le présent document de position ébauche un cadre global pour les principales interventions en matière politique et d'appui destinées à permettre aux États membres de l'Organisation de surmonter les défis et de saisir les opportunités qu'offrent la chaîne des valeurs des matières premières critiques. Les interventions proposées englobent le financement du développement, les politiques liées au commerce et à l'investissement, la localisation des chaînes d'approvisionnement, la recherche et l'innovation, la stabilisation des prix, la conformité aux dispositions réglementaires, l'appui à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, le développement du capital humain et les accords internationaux mutuellement bénéfiques. Le présent document s'accompagne d'un document d'orientation, qui propose une analyse plus poussée dans un contexte plus large.
- 7.** Les matières premières critiques sont indispensables au fonctionnement et à l'intégrité des principales industries et technologies, notamment en ce qui concerne les transitions énergétique et numérique. Le cuivre, le nickel, les éléments de terre rares, le lithium et le cobalt sont autant de matières premières incontournables pour la fabrication des appareils de haute technologie, les systèmes d'énergie renouvelable, les voitures électriques et les solutions de stockage d'énergie. Toutefois, le risque pour une pénurie d'approvisionnement en ces matières est élevé, sachant que si l'offre est limitée, la probabilité est très forte que les plans de transition énergétique accusent du retard.

8. De nombreux pays de l'OEACP figurent au premier rang des producteurs de matières premières critiques telles que le cuivre, le cobalt, le manganèse, le groupe des métaux du platine et le graphite. Même si dans beaucoup de pays, il existe des réserves considérables prouvées, celles-ci sont sous-exploitées dans une large mesure, ce qui confère un certain avantage à ces pays pour les chaînes d'approvisionnement futures.

9. La demande croissante pour les matières premières critiques ouvre de réelles perspectives aux pays de l'OEACP producteurs pour exploiter celles-ci et en tirer des retombées plus larges sur le plan socioéconomique. Il s'agit notamment de la possibilité d'engranger des recettes budgétaires plus importantes, de progresser dans les chaînes de valeur, de faire émerger des chaînes d'approvisionnement résilientes à l'échelle nationale et régionale autour des technologies renouvelables et numériques et de mobiliser des investissements pour les pôles d'innovation, de recherche et de développement au service des industries de haute technologie.

10. Il faut reconnaître qu'exploiter les matières premières de manière durable et équitable comporte également des défis qui devront être aplatis en mettant en place des cadres de gouvernance solides et en appliquant des normes environnementales et sociales élevées. Lorsque viendra la phase de l'intensification de l'offre, les pays de l'OEACP devront opérer un arbitrage potentiel entre l'augmentation de la production, d'une part, et les risques encourus sur le plan environnemental et social, d'autre part.

11. Sur le plan géopolitique, la répartition et le contrôle des matières premières critiques sont au cœur des dynamiques actuelles de pouvoir sur la scène internationale. Si cette situation offre une occasion aux pays de l'OEACP pour jouer un rôle plus influent dans les relations internationales, elle les expose également aux risques que peuvent représenter la fluctuation des prix des matières premières, la pression des investissements étrangers ainsi que les tactiques et les rivalités géopolitiques.

12. Ces dynamiques mondiales et opportunités de développement mettent en lumière l'importance pour les pays de l'OEACP de gérer leurs ressources avec stratégie, notamment en investissant dans les capacités de transformation au niveau local, en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et en négociant des clauses commerciales équitables. Par ailleurs, elles attestent de l'importance que revêtent la coopération internationale et les cadres multilatéraux pour conférer un caractère stable, durable et équitable aux marchés internationaux des matières premières critiques.

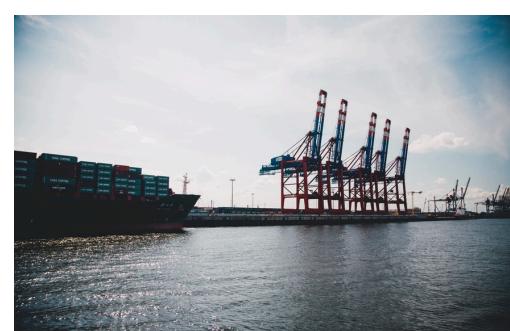
Rôle des produits de base au sein de l'OEACP

13. Les pays membres de l'OEACP sont caractérisés par des paysages économiques très différents, les raisons étant notamment la taille des pays, les caractéristiques géographiques (telles que petites îles et pays enclavés), le potentiel des ressources naturelles et la structure économique. Bon nombre d'entre eux sont fortement tributaires de l'exportation des produits de base - principalement les minerais, les combustibles et/ou les produits agricoles - et les recettes qu'ils en tirent ne proviennent que de quelques débouchés extérieurs.

14. À l'échelle mondiale, la dépendance à l'égard des matières premières, qui est marquée en Afrique, en Océanie et en Amérique latine, affecte généralement un nombre disproportionné de pays aux caractéristiques particulières : 81% de pays enclavés (PDSL), 74% de pays les moins avancés (PMA) et 61% de petits États insulaires ACP en développement (PEID) sont tributaires des produits de base (CNUCED : 2023).

15. Selon le Rapport 2023 de la CNUCED sur les produits de base et le développement, 65 pays de l'OEACP comptent sur les matières premières pour réaliser plus de la moitié de leurs recettes à l'exportation^[1], le cas le plus extrême étant le Soudan du Sud où les matières premières représentent 99,9% des exportations du pays (93,8% pour le seul secteur de l'énergie, 3,1% pour le secteur minier et 2,9% pour le secteur agricole).

[1]Pour la CNUCED, un pays est considéré comme tributaire des produits de base lorsqu'il en tire plus de 60% de la valeur de ses exportations de marchandises.



16. La base économique non diversifiée constitue une source majeure de vulnérabilité, ce qui expose particulièrement les pays tributaires des matières premières à des chocs économiques exogènes, tels que la volatilité des prix et la perturbation des marchés. La fluctuation fréquente des cours de ces matières a eu une incidence considérable sur les recettes budgétaires et à l'exportation des pays de l'OEACP, ce qui a amoindri leur capacité à investir dans de nouveaux pôles de croissance. Selon la CNUCED, cette volatilité a atteint un niveau extrême entre 2019 et 2021. En cause principalement, les perturbations dues à la pandémie de COVID-19 et les incertitudes persistantes en dépit de la reprise qui s'est amorcée par la suite. La hausse des prix des matières premières s'est poursuivie en 2022 et en début 2023, portée par les tensions géopolitiques croissantes, la guerre en Ukraine et l'adaptation des conditions liées à la finance internationale à la suite de la pression inflationniste toujours plus forte (CNUCED : 2023).

17. Avec la hausse de la demande pour les matières premières critiques, la situation des pays qui sont déjà fortement dépendants des exportations de produits de base pourrait empirer davantage. Dès lors, il est impératif pour les pays affectés de l'OEACP de diversifier leur base de production et d'exportation afin de devenir moins vulnérables, d'autant que la volatilité des prix et des marchés devrait rester élevée à l'avenir. Faire levier des matières premières critiques pour que le développement industriel tire avantage de l'expansion du marché de l'énergie et des technologies numériques constitue une voie stratégique à emprunter. En complément aux efforts de renforcement et de diversification accrue des structures économiques, il conviendrait d'accorder une attention spéciale aux politiques budgétaires macroprudentielles et efficaces et à l'innovation financière.

Définition des matières premières critiques

18. Les matières premières critiques constituent un ensemble de minéraux essentiels à l'équipement d'énergie propre, à la haute technologique et à l'industrie de la défense, mais dont les sources d'approvisionnement sont limitées et les chaînes de valeur, vulnérables.

19. Face à la question des minéraux critiques, qui revêt désormais un enjeu sécuritaire, différentes régions du monde s'emploient à se garantir un accès à ceux-ci à travers la diversification des chaînes de valeur.

20. Dans le contexte africain, ces matières sont considérées comme « stratégiques » ou « vertes », comme indiqué dans la Stratégie africaine pour les minéraux verts, suivant deux principaux critères liés à leur utilisation, soit pour :

- a) les besoins des technologies d'énergie propre et des industries vertes ; ou
- b) l'alimentation des chaînes d'approvisionnement de l'exploitation minière.

21. Pour l'OEACP, dès lors, le caractère critique de ces minéraux peut être appréhendé du point de vue des besoins que chaque État membre éprouve à exploiter ses ressources (matières premières) à des fins de développement holistique, d'industrialisation et d'emploi au niveau national et régional. Au moment où l'Organisation s'emploie à se doter d'une stratégie, il est crucial d'identifier les matières premières minérales stratégiques que requièrent le développement équitable et l'industrialisation.



C. L'OEACP ET LES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES

22. Les pays de l'OEACP sont riches de plusieurs types de matières premières identifiées par leurs partenaires comme étant critiques. Si certains en sont de grands producteurs, d'autres disposent de réserves importantes prouvées qui suscitent l'intérêt des investisseurs.

Production des matières premières critiques

23. Le continent africain regorge de plus soixante types de minerais et de métaux, ce qui confère un rôle majeur à ses pays dans la production des matières premières critiques essentielles. Ainsi :

- a. La République démocratique du Congo (RDC), par exemple, est le plus grand producteur mondial de cobalt, un intrant essentiel à la fabrication des batteries, concentrant environ 70% de la production mondiale de ce minéral. Le Zimbabwe a considérablement accru sa production minière au cours de ces dernières années, devenant le troisième producteur mondial de platine et de rhodium et le cinquième producteur de chrome et de palladium. La Guinée, en 2021, a produit à elle seule 23% de la bauxite mondiale (noyau d'aluminium primaire), et se hisse à la deuxième place mondiale. Avec le démarrage prochain du projet de Simandou prévu dans les toutes prochaines années, ce pays devrait devenir un producteur clé de minéral de fer dans les prochaines ;
- b. Les pays des Caraïbes ne sont pas non plus en reste de la production des minéraux et des matières premières critiques, quoiqu'à une plus petite échelle comparativement à l'Afrique. En effet, les Caraïbes regorgent de chrome, de nickel, de cuivre, de cobalt et de bauxite, des matières premières critiques dont Cuba et la République dominicaine sont les principaux producteurs dans la région.
- c. Dans le Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le pays où la production de matières premières critiques terrestres est la plus importante, notamment en ce qui concerne le cuivre, le nickel, le cobalt et le chrome. Fidji dispose de réserves non encore exploitées de cuivre et de zinc, même si le budget alloué à l'exploration a enregistré une baisse ces dernières années ; et
- d. Les fonds marins de certains États membres dans la région Pacifique renferment des ressources, bien qu'aucun consensus n'existe au niveau régional.



Perspectives commerciales

24. Selon une étude de l'OCDE menée en 2023, la valeur du commerce mondial des matières premières critiques s'est accrue au cours des deux dernières décennies, surpassant la croissance de l'ensemble du commerce de marchandises. Entre 2007 et 2009 et entre 2017-2019, le commerce des matières premières a atteint une hausse de 38% au niveau mondial, supérieure à celle de 31% enregistrée dans le commerce de tous les produits.

25. De tous les minerais, le lithium, le manganèse, le graphite et le cobalt sont notamment les principales matières premières critiques dont le commerce a enregistré le taux de croissance le plus élevé.

Commerce de certaines matières premières critiques dans les pays de l'OEACP

26. La structure des échanges portant sur les matières premières critiques dans les pays de l'OEACP fait ressortir une tendance similaire, en dépit d'une baisse enregistrée en 2020, en raison des perturbations dues à la pandémie de COVID-19. Une tendance à la hausse a été constatée entre 2019 et 2021 pour le cuivre, le cobalt, les métaux du groupe du platine et le graphite. Le rythme de croissance des matières premières critiques s'est accru de façon remarquable au cours de ces dernières années, faisant apparaître l'importance grandissante des pays de l'OEACP comme sources de ces matières.

27. En 2021, les pays africains étaient de loin les plus grands fournisseurs de matières premières critiques au sein de l'OEACP. Au cours de la même année, le cuivre (toutes les étapes de l'enrichissement confondues) représentait 41,5% de l'ensemble des exportations des matières premières critiques pour l'OEACP en termes de valeur, et était donc la matière la plus vendue par les producteurs de minerais au sein de l'Organisation. La Zambie et la République démocratique du Congo sont les principaux producteurs sur le continent africain. Dans la région Caraïbes, la République dominicaine se classe au premier rang de la production de cuivre, tandis que dans le Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée en est la principale exportatrice. En 2021, les métaux du groupe du platine occupaient la deuxième position dans le classement des exportations de l'OEACP en termes de valeur (en pourcentage des exportations totales de matières premières critiques), soit 34,4% de l'ensemble des exportations des pays de l'OEACP pour ces matières. Le principal pays OEACP producteur de ces métaux est le Zimbabwe, qui domine les marchés concernés en Afrique et dans le monde.

28. Le cobalt, un co-produit du cuivre en République démocratique du Congo et en Zambie ainsi que du nickel à Madagascar, constituait la troisième matière première critique la plus exportée par les pays de l'OEACP en 2021. Tant en Afrique qu'à l'échelle mondiale, la République démocratique du Congo était de loin le plus grand exportateur de cette matière.

29. En 2021, l'Asie représentait le principal débouché régional des exportations de l'OEACP pour les matières premières critiques, avec une part de 49,2% de l'ensemble de celles-ci. L'Europe représentait une part de 22,3% du marché des exportations de l'OEACP.

Quant aux pays africains, ils représentaient le troisième principal marché des exportations totales de matières premières critiques provenant du continent, avec une part de 14,4%. Il s'agit essentiellement d'exportations intra-africaines de matières premières destinées aux fonderies et aux raffineries pour transformation ultérieure.

Aperçu des capacités d'enrichissement en Afrique

30. Il existe 215 installations de transformation en Afrique, que sont :

- les usines de transformation : installations industrielles générales de comminution, où sont concassés, triés, broyés et classifiés les minerais bruts extraits ;
- les concentrateurs : installations où sont extraits les minéraux précieux que renferment les minerais bruts ;
- les fonderies : où les métaux sont extraits des minerais ; et
- les raffineries : où la qualité ou la pureté des métaux est améliorée.

31. Selon certaines estimations, la moitié environ des installations sont destinées à la comminution, qui constitue la première étape du processus d'enrichissement. Les estimations découlant des bases de données indiquent que la fonderie et la raffinerie représentent chacune à peu près 20% des installations de transformation des matières premières critiques en Afrique.

32. Environ 37% des installations servent à l'enrichissement du cuivre, qui est la matière première critique dont la production et l'exportation figurent au premier rang en Afrique. Ces usines se trouvent dans plusieurs pays à travers le continent, y compris ceux qui ne figurent pas parmi les principaux producteurs et exportateurs de cuivre. En plus de la République démocratique du Congo, de la Zambie et du Zimbabwe qui produisent une quantité considérable de cuivre, des pays comme le Botswana, la Namibie, le Niger et la Tanzanie sont également dotés d'installations de transformation.



Cadres mondiaux du commerce et de l'investissement présentant un intérêt pour les CRM

Accords de partenariat économique (APE) et initiative tout sauf les armes (TSA)

33. À l'heure actuelle, parmi les soixante-dix-neuf (79) États membres de l'Organisation, trente-six (36), qui sont des PMA, commercent notamment avec l'UE au titre du régime TSA, tandis que les échanges commerciaux de trente-deux (32) autres sont encadrés par les APE et que le SPG s'applique au reste des pays. Soixante-dix pour cent (70%) des États membres de l'OEACP sont tributaires des produits de base et, de ce fait, exportent principalement des produits agricoles ou minéraux. Tel est le constat qui a poussé l'OEACP à mettre prioritairement l'accent sur la création de valeur, l'enrichissement et l'industrialisation en tant que facteurs clés d'une croissance et d'un développement économiques et durables.

34. De nombreux pays de l'OEACP producteurs de matières premières critiques ne sont pas couverts par les APE. Toutefois, il convient de souligner que les engagements souscrits au titre de ces accords concernant les droits

à l'exportation et d'autres restrictions n'ont pas empêché la prolifération de telles mesures dans les pays signataires au cours de ces dernières années. Parmi les principaux instruments commerciaux utilisés à cet égard figurent notamment les interdictions d'exportation, les taxes à l'exportation, les quotas d'exportations et l'octroi non automatique de licences. Cela dit, les pays ont mis en place des restrictions à l'exportation pour stimuler la création de liens en amont et accroître la valeur ajoutée locale.

Stratégie africaine pour des minéraux verts

35. L'objectif de la Stratégie africaine pour des minéraux verts consiste à se servir de ces minéraux pour faciliter le processus de l'industrialisation et de l'électrification du continent basées sur les ressources. Cette Stratégie se veut un outil pratique de la vision de l'Afrique pour le secteur minier, un cadre continental qui vise à guider les États membres d'Afrique dans la conception et la mise en œuvre de stratégies minières de nature à conduire à l'industrialisation du continent et à la diversification de son économie. L'Afrique fait partie intégrante de la chaîne de valeur des minéraux verts. Toutefois, sa présence est concentrée dans le premier segment de cette chaîne de valeur, à savoir dans l'exploration et l'extraction.

Traité bilatéral d'investissement

36. Tous les pays producteurs de matières premières critiques ont signé des traités bilatéraux d'investissement. Ceux-ci offrent une protection juridique supplémentaire aux investisseurs miniers, dans la mesure où ils les autorisent à rechercher un arbitrage international en cas de différend avec le pays hôte.

Protocole d'accord

37. Une nouvelle tendance a été observée ces dernières années, à savoir conclure et mettre en œuvre des accords de partenariat stratégiques non contraignants et des protocoles d'accord centrés sur des aspects spécifiques de la coopération, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'accès aux matières premières critiques. Quant aux pays producteurs, ce qui les intéresse c'est de démarcher des investisseurs pour les chaînes d'approvisionnement, le développement des infrastructures ainsi que la logistique et les technologies afin de faciliter l'essor des technologies vertes dans les chaînes d'approvisionnement, notamment au niveau régional.

38. Même s'ils offrent des conditions et des engagements moins stricts par rapport aux accords conventionnels, les protocoles d'accord n'engagent pas moins les États sur le chemin de la coopération à long terme, du fait qu'ils soient signés.

39. Toutefois, à l'instar de tout autre partenariat, il existe toujours un risque que l'équilibre des avantages penche vers les pays pour lesquels de tels accords représentent de gros enjeux. Même si les protocoles d'accord ne sont pas contraignants, les investissements qu'ils pourraient permettre de mobiliser seront liés par les accords bilatéraux d'investissement.



40. Dans la pratique, une hausse a été constatée dans le nombre d'accords d'exploitation et d'approvisionnement à long terme, qui sont notamment conclus entre, d'une part, les entreprises de consommation vertes et numériques et, d'autre, les entreprises minières dans les pays producteurs pour garantir l'accès aux matières premières critiques. L'un des objectifs des protocoles d'accord consiste à faciliter davantage de tels accords, de façon à permettre aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement industriel en Europe et aux États-Unis d'avoir un accès garanti aux matières en question. Certes, il pourrait en résulter une sécurité d'accès aux marchés, voire même un afflux d'investissements accrus dans de nouveaux projets visant à accroître l'approvisionnement en matières premières critiques, mais le risque existe néanmoins que celles-ci ne soient pas disponibles pour les projets relatifs à la chaîne de valeur au niveau national et régional. Par conséquent, les pays de l'OEACP doivent rester attentifs aux implications de tels arrangements afin de s'assurer qu'ils pourront mettre leurs ressources minérales au service de leurs objectifs de développement.

Acte législatif de l'UE sur les matières premières critiques

41. Le 18 mars 2024, l'UE a adopté un acte législatif sur les matières premières critiques. Cet acte législatif constitue une réponse à la pression croissante pour « garantir un approvisionnement sécurisé, diversifié, abordable et durable en matières premières » dans des secteurs tels que les industries à faibles émissions de carbone et numériques, l'ingénierie aérospatiale et la défense. Il établit deux listes, une comportant 34 matières premières, dont 17 considérées comme stratégiques, compte tenu du risque plus élevé que représente leur approvisionnement.

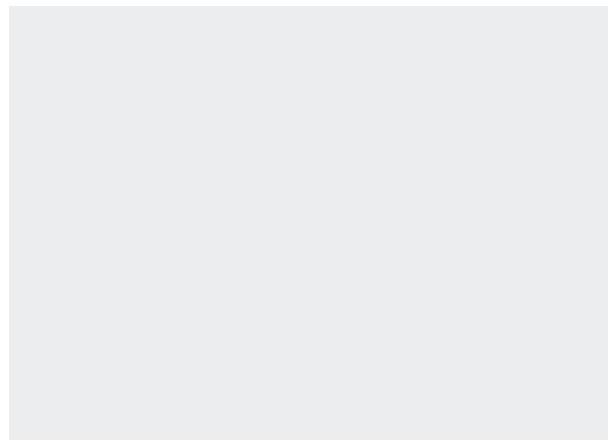
42. La plus grande préoccupation des pays de l'OEACP concerne l'exigence de 40% fixée pour le contenu national des minéraux transformés. L'UE et l'OEACP pourraient convenir d'un degré minimum concernant la transformation des matières premières critiques de l'OEACP destinées au marché de l'UE.

43. Un nombre croissant de pays de l'OEACP mettent en place des restrictions à l'exportation des matières premières critiques non transformées, afin de stimuler l'enrichissement de celles-ci, ce qui aura pour effet d'accroître les capacités de transformation et de favoriser une progression dans la chaîne de valeur. Si les projets de ces pays se concrétisent, leurs exportations de minéraux transformés pourraient faire l'objet de nombreuses restrictions sur le marché de l'UE, dans la mesure où celle-ci redouble d'efforts pour développer ses propres capacités de transformation. Cela pourrait compromettre les stratégies d'industrialisation de l'OEACP, notamment en influant négativement sur les décisions d'investir dans les capacités d'enrichissement, en amoindrissant les capacités industrielles et en mettant à risque les emplois et les recettes dans les pays de l'OEACP. En outre, avec les subventions que l'UE accorde à ses États membres pour leurs capacités de transformation à l'échelle nationale, les pays de l'OEACP pourraient se retrouver face à une concurrence déloyale.

Trouver son chemin dans la dynamique mondiale : sauvegarder ses intérêts et remédier aux problèmes

44. Comme souligné ci-dessus, ces dernières années ont été marquées par un déclin préoccupant de l'environnement mondial des politiques commerciales. La tendance à une fragmentation accrue des règles commerciales combinée à la prolifération des mesures réglementaires géopolitiques entre différents blocs de puissance en concurrence s'accentue et laisse entrevoir une détérioration de la gouvernance mondiale du commerce.

45. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation. En plus de la guerre commerciale sous-jacente que se livrent la Chine et les États-Unis, se joue le défi plus général de l'équilibre des intérêts géostratégiques des économies développées, alors que les économies émergentes et en développement, quant à elles, visent une croissance et une industrialisation rapides.



Les préoccupations géostratégiques et les réponses visant à garantir la sécurité des approvisionnements en matières premières critiques cristallisent ces mutations et affectent directement les pays de l'OEACP.

Intérêts politiques et stratégiques

46. Du fait de leurs réserves et productions considérables de matières premières critiques et des ambitions qu'ils nourrissent à l'échelle nationale et régionale en matière d'industrialisation, les pays de l'OEACP se trouvent à un confluent crucial et complexe formé par les besoins planétaires, une dynamique régionale et les réalités nationales.

47. Alors que le monde se dirige de plus en plus vers des transitions énergétique et numérique durables, l'importance stratégique des matières premières critiques offre aux pays de l'OEACP l'occasion de faire levier de leur position de force en tant que fournisseurs mondiaux mais aussi acteurs incontournables capables de proposer des solutions industrielles à leurs partenaires pour éliminer les risques liés aux chaînes de valeur mondiales et aux dynamiques de marché et renforcer celles-ci en vue de ces transitions.

48. La position de force des États membres de l'OEACP sur le paysage des matières premières critiques leur confère un pouvoir d'influence géopolitique considérable. Les projections de croissance de la demande pour ces ressources indiquent que certains pays de l'OEACP pourraient exercer une influence croissante sur les marchés mondiaux et par voie de conséquence disposer d'une capacité de négociation pour entamer avec leurs partenaires des discussions sur un commerce et des accords d'investissement plus équitables.

49. Toutefois, réaliser un tel potentiel requiert que l'OEACP se dote d'une stratégie claire pour les matières premières critiques, qui pourra servir de boussole pour sceller des coalitions et œuvrer de façon collective à renforcer la position de l'Organisation face aux partenaires internationaux de commerce et d'investissement. Pour l'heure, ces opportunités sont sapées par le manque de stratégies unifiées et de capacités de négociation, ce qui laisse les pays pris individuellement dans une situation de vulnérabilité face à des accords bilatéraux qui pourraient ne pas pleinement prendre en considération leurs besoins en matière de développement et même les diviser davantage, plutôt que de conforter leurs positions.

50. Cela dit, cet avantage stratégique ne va pas sans défis, en particulier dans le contexte d'un paysage géopolitique en mutation rapide, qui se caractérise par une forte concurrence et la formation d'alliances stratégiques, généralement entre des pays aux objectifs similaires, pour garantir l'accès aux matières premières. Dans cet environnement, de nombreux pays de l'OEACP se retrouvent face à une énigme, celle de savoir comment résister à la pression croissante suscitée par une demande mondiale et la sécurité de l'approvisionnement sans mettre à mal les priorités en matière de développement industriel à l'échelle nationale et régionale, qui passent par l'enrichissement des minerais et les chaînes d'approvisionnement connexes. Comment faire en sorte que l'augmentation de l'offre des matières premières ne se réalise pas au détriment des communautés locales et de l'environnement ?

51. À moins d'y apporter une réponse, ces défis pourraient provoquer - et accentuer - les déséquilibres, créer de nouvelles formes de dépendance susceptibles de se traduire par des accords commerciaux déloyaux sur la durée, maintenir la dépendance à la production et à l'exportation de matières premières non transformées et faire rater des occasions pour renforcer la résilience de l'économie.

52. Pour inverser la tendance, une collaboration stratégique est indispensable, afin de se départir des modèles d'extraction historiques de la « mine au port ». Les pays de l'OEACP doivent identifier des domaines d'intérêt commun pour harmoniser leurs positions lors des négociations qui sont menées à l'échelle mondiale sur le commerce, l'investissement et le changement climatique.

53. Des échanges stratégiques accrus au niveau mondial et bilatéral avec les principaux pays producteurs pourraient insuffler un nouvel élan pour concevoir conjointement et développer des accords-cadres gagnant-gagnant, au service des intérêts de tous les partenaires. De tels accords devront être clairement élaborés et transparents afin d'éviter les scénarios dans lesquels des ficelles économiques et politiques sont tirées derrière les partenariats portant sur les matières premières critiques ou même que leurs clauses ne soient pas en adéquation avec les besoins en développement des pays concernés.

54. Le chemin qui se dessine pour les pays de l'OEACP est celui des échanges stratégiques et de l'unité. En faisant levier de leurs richesses naturelles collectives et en adoptant des stratégies cohérentes, ils pourront s'assurer, à travers leur participation à la dynamique mondiale des matières premières critiques, non seulement de conforter leurs progrès économiques et technologiques mais aussi de garantir leur autonomie politique et leurs intérêts stratégiques dans un paysage mondial complexe et en évolution, afin de servir leurs propres intérêts à long terme.

Intérêts économiques

55. L'intérêt mondial croissant pour les matières premières critiques a davantage axé l'attention internationale sur les réserves et les ressources des pays de l'OEACP. Il s'agit là d'une occasion unique qui s'offre à ces pays pour faire jouer leur importance géopolitique afin d'attirer des investissements dans les industries stratégiques nationales et régionales, d'accéder aux marchés financiers pour développer leurs ressources minérales, de façon à pallier l'insuffisance escomptée de l'offre, et de nouer des partenariats stratégiques avec des partenaires disposés à investir dans les technologies et l'innovation pour soutenir les écosystèmes industriels à forte valeur ajoutée.

56. L'importance économique des matières premières critiques des pays de l'OEACP ne saurait être sous-estimée. Toutefois, ce potentiel est parfois amoindri par l'absence de valeur ajoutée et d'enrichissement au niveau local. La plupart des pays exportent les matières premières sans les soumettre à une transformation ou à un raffinage poussé, passant ainsi à côté d'occasions pour développer l'industrie locale, créer des emplois et générer des flux de recettes plus importants.

57. Pour préserver leurs intérêts économiques, les pays de l'OEACP doivent élaborer des stratégies nationales et régionales globales de création de valeur ajoutée, notamment en créant des industries de transformation au niveau local et en améliorant les capacités technologiques. Ainsi, non seulement les retombées économiques tirées des matières premières critiques s'accroîtront mais aussi le développement des industries locales et la création d'emplois de haute qualité s'en trouveront renforcés. Par ailleurs, les pays de l'OEACP doivent chercher à diversifier leurs partenariats économiques afin de réduire la forte dépendance aux débouchés uniques et d'atténuer les risques de fluctuation économique ainsi que les changements technologiques susceptibles de rendre certaines matières premières critiques superflues (et inutiles).

58. En outre, la volatilité des marchés des matières premières critiques peut conduire à une instabilité des recettes, d'où l'importance cruciale pour les pays de l'OEACP de développer des stratégies de développer des

stratégies qui prévoient des mécanismes de stabilisation, des réserves stratégiques et une diversification des recettes. Il est également important d'investir dans les infrastructures locales et la formation de la main d'œuvre afin non seulement d'extraire mais aussi de transformer et de fabriquer des produits à base de matières premières critiques, de façon à s'inscrire dans le programme plus vaste de développement portant sur l'industrialisation, les progrès technologiques et la croissance économique durable.

59. L'OEACP doit plaider pour des mécanismes de gouvernance mondiale plus équitables et plus transparents pour l'extraction, la valorisation et le commerce des matières premières critiques et les cadres d'investissement y afférents. Pour ce faire, il convient de s'assurer que les accords de commerce et d'investissement ne confinent pas les pays dans le modèle « mine au port » d'exportation des matières premières, mais qu'ils cadrent plutôt avec les objectifs nationaux en matière industrielle et de développement en plus de favoriser le développement durable, les pratiques d'investissement équitables privilégiant les retombées et le renforcement des capacités au niveau local ainsi qu'une meilleure participation aux organes décisionnels internationaux. Qui plus est, le renforcement de la collaboration entre les États membres de l'OEACP peut accroître le pouvoir de négociation collectif, promouvoir des partenariats stratégiques et réduire la dépendance aux puissances extérieures.

Défis sociaux et environnementaux

60. L'extraction et la transformation des matières premières critiques posent des défis de taille sur le plan social et environnemental, notamment en ce qui concerne la dégradation des terres et de l'environnement, la pollution de l'eau et le déplacement des communautés. Parfois, les impératifs économiques liés à l'exploitation de ces matières relèguent au deuxième plan le bien-être social et environnemental des communautés locales, ce qui non seulement provoque des troubles et des conflits sociaux, ternit l'image des pays et se traduit par des dégâts écologiques à long terme, mais aussi compromet les objectifs mêmes de développement qu'une telle exploitation est censée promouvoir.

61. Dès lors, les pays de l'OEACP doivent veiller à ce que l'extraction et la transformation des matières premières critiques cadrent avec la durabilité environnementale et les normes de bien-être social. Cela consiste notamment à mettre en œuvre et à faire respecter la législation environnementale, à protéger les droits et la participation des communautés locales, à promouvoir des mécanismes équitables et transparents de partage des bénéfices et à investir dans les communautés affectées par l'activité minière. En outre, il convient de passer au peigne fin les partenariats et les investissements internationaux pour s'assurer qu'ils sont conformes aux pratiques en vigueur en matière de durabilité et d'éthique.

Interventions politiques et d'appui clé

62. Cette section propose à l'examen des pays de l'OEACP des options concernant les interventions à envisager en matière de politique et d'appui. Compte tenu de leurs avantages comparatifs naturels, ces pays pourraient s'appuyer sur leur force géopolitique, construire des synergies autour d'objectifs communs et identifier des domaines communs de collaboration pour gérer les complexités du marché mondial des matières premières critiques.

PILIER I: Stratégie de l'OEACP pour les matières premières critiques en vue d'une meilleure collaboration sur le plan géostratégique

Stratégie organisationnelle de l'OEACP pour un pouvoir de négociation

63. Avec la montée en puissance des enjeux de l'énergie et de l'économie numérique à l'échelle mondiale, les pays disposant d'une capacité industrielle pour déployer des technologies sont occupés à renforcer et à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement. Ces technologies font appel à un éventail de matières premières critiques, dont les pays de l'OEACP sont les principaux producteurs pour certaines, comme souligné dans le document d'orientation.

Il demeure fondamental de conclure avec les pays producteurs des partenariats permettant de garantir un accès sûr et durable aux matières premières critiques, ce qui constitue le moyen stratégique le plus important à cet égard, les marchés de produits de base étant saturés.

64. Au regard de l'importance que revêtent les matières premières critiques pour ses pays membres, l'OEACP doit se doter de sa propre stratégie pour les minerais et les métaux en général, laquelle devra être audacieuse dans le cas des matières premières critiques. Une telle stratégie doit reposer au moins sur trois sous-piliers, comme suit :

i. Sous-pilier politique et diplomatique:

65. Bien que des politiques soient en cours d'élaboration par les pays de l'OEACP au niveau national et régional, il convient néanmoins de mettre en place au niveau tous-OEACP pour les matières premières critiques une politique qui énoncera clairement ce que les 79 États membres pourraient réaliser ensemble en tant que groupe. Il existe plusieurs raisons à cela :

- Avec la hausse de la demande pour les matières premières critiques, les pays de l'OEACP regorgeant de ressources minières disposent d'une plus grande marge de manœuvre sur le plan commercial. Un tel pouvoir de négociation peut être décuplé si les pays de l'OEACP s'accordent sur des positions communes et collaborent de manière encore plus étroite.
- Les matières premières critiques sont au centre de la diplomatie mondiale pour les raisons évoquées ci-dessus. De ce fait, les discussions et les décisions politiques autour des différents aspects de ces matières occuperont de plus en plus le devant de la scène à Bruxelles et dans d'autres capitales. Compte tenu de l'emplacement géographique de son siège, l'OEACP peut mener des actions proactives à Bruxelles pour défendre les intérêts de ses États membres (notamment à travers un plaidoyer ciblé auprès des États membres de l'UE, la présentation d'exposés écrits lors des processus de consultation et des discussions avec le Parlement européen). L'Organisation doit également ouvrir des discussions avec d'autres partenaires mondiaux suivant une approche similaire afin de faire en sorte que les intérêts de ses États membres soient préservés.
- Comme indiqué dans la section sur le commerce ci-dessus, le système commercial multilatéral semble montrer ses limites concernant les mesures destinées à favoriser le déploiement des technologies que requièrent les transitions énergétique et numérique. Avec le foisonnement des mécanismes d'appui et des politiques industrielles au niveau national concernant les matières premières critiques, il est probable que les discussions s'intensifient à l'OMC au sujet de la compatibilité de ces mesures avec les accords commerciaux en vigueur sur la scène internationale. Il est nécessaire de renforcer le groupe ACP de Genève à l'OMC pour lui faire jouer un rôle de premier plan, qui sera de veiller à ce que toute réforme du système commercial multilatéral visant à intégrer les mesures mises en place par les économies développées ne soit pas réalisée au détriment des pays en développement.



- Le partenariat de longue date entre l'OEACP et l'UE pourrait être renforcé et mis à contribution. En 2021, les deux parties ont conclu l'Accord de Samoa, qui fixe le cadre de leur collaboration future, à la lumière du paysage géopolitique florissant. Cela dit, les relations commerciales entre l'UE et les pays de l'OEACP continuent d'être guidées par une séries de cadres, parmi lesquels les accords de partenariat économique (APE), l'initiative tout sauf les armes (TSA) et le système de préférences généralisées (SGP). Ces cadres sont loin d'être optimaux en plus d'être en déphasage avec le contexte géopolitique actuel. D'une certaine façon et pour tenter de combler ces insuffisances, l'UE s'emploie à nouer avec les principaux pays producteurs des partenariats stratégiques d'un type nouveau pour les matières premières critiques. Cette approche pourrait créer une division au sein des pays de l'OEACP quant à leurs relations économiques avec l'UE. L'OEACP doit donc entamer des discussions avec l'UE pour s'assurer que les nouveaux partenariats en question ne vont pas à l'encontre de l'esprit de l'Accord de Samoa.

ii. Sous-pilier économique:

66. Grâce au sous-pilier économique, les pays de l'OEACP pourront accéder aux financements à des coûts abordables pour développer de nouvelles mines et renforcer les capacités de raffinage, l'objectif étant d'accélérer la fourniture des matières premières critiques et de dynamiser les investissements en faveur des chaînes d'approvisionnement nationales et régionales, notamment en ce qui concerne le recyclage et l'économie circulaire, les partenariats avec les institutions destinés à promouvoir l'innovation, la recherche et le développement dans les secteurs stratégiques tels qu'identifiés par les pays de l'OEACP, l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME), le transfert de technologies dans les secteurs spécialisés pour aider les pays à développer leurs propres technologies vertes, entre autres.

iii. Sous-pilier institutionnel:

67. Pour être efficace, la mise en œuvre des stratégies et politiques liées aux matières premières critiques doit reposer sur un mécanisme institutionnel permettant d'éclairer les différents niveaux de la gouvernance organisationnelle ainsi que les interventions globales. Dès lors, il est proposé de mettre en place un sous-comité OEACP des matières premières critiques.

68. Le mandat d'un tel comité englobera les principales tâches ci-après, afin de garantir notamment une gestion et une utilisation efficaces des ressources en matières premières critiques entre les États membres :

- élaborer et gérer la politique de l'OEACP liée aux matières premières critiques. Le sous-comité mettra au point une stratégie diplomatique autour des matières premières critiques et identifiera les principaux processus politiques permettant de faire la différence. Cette politique permettra aux pays de l'OEACP de mettre en place des réponses ciblées et coordonnées et d'opérer un positionnement stratégique, avec à la clé un renforcement de leur pouvoir de négociation sur les marchés internationaux.
- fournir des orientations pour l'identification de domaines d'intérêt commun dans lesquels les pays de l'OEACP, en tant qu'entité, pourraient travailler de concert pour réaliser les objectifs liés au pilier économique ; et
- se positionner comme un centre de connaissances sur les matières premières critiques pour les pays de l'OEACP en procédant régulièrement à une évaluation et à un état des lieux des ressources géologiques liées à ces matières (y compris les ressources minières des fonds marins) dans les États membres, analyser les tendances du marché mondial, la demande et la fixation des prix des matières premières critiques afin de guider l'élaboration de stratégies ;

- élaborer et harmoniser les politiques : développer des cadres politiques et des lignes directrices communs pour l'extraction, la transformation et le commerce durables et responsables des matières premières critiques. Ces cadres reposeront sur les principes fondamentaux de l'Accord de Georgetown révisé mais aussi de l'Accord de Samoa et feront fond sur les cadres régionaux existants, tels que la vision de l'Afrique pour le secteur minier. Ils viendront en appui aux initiatives nationales et régionales visant à mieux faire entendre la voix des pays de l'OEACP sur le plan bilatéral et mondial ;
- identifier les domaines dans lesquels le renforcement des capacités et l'appui technique doivent être intensifiés, et prêter assistance dans la conception et la mise en œuvre des programmes ; et
- communiquer régulièrement aux États membres et aux parties prenantes des rapports sur le paysage en évolution des matières premières critiques, les défis auxquels les pays de l'OEACP pourraient être confrontés et les opportunités à saisir ;

PILIER II: Discussions avec les partenaires internationaux en vue d'accords mutuellement bénéfiques

69. En tant qu'organisation internationale d'envergure mondiale, l'OEACP est bien placée pour promouvoir des partenariats et une collaboration avec d'autres organismes internationaux, les entreprises privées, les institutions de recherche et d'autres parties prenantes, de manière à saisir les opportunités qui se présentent et à attirer des investissements dans les matières premières critiques et les chaînes de valeur y afférentes.

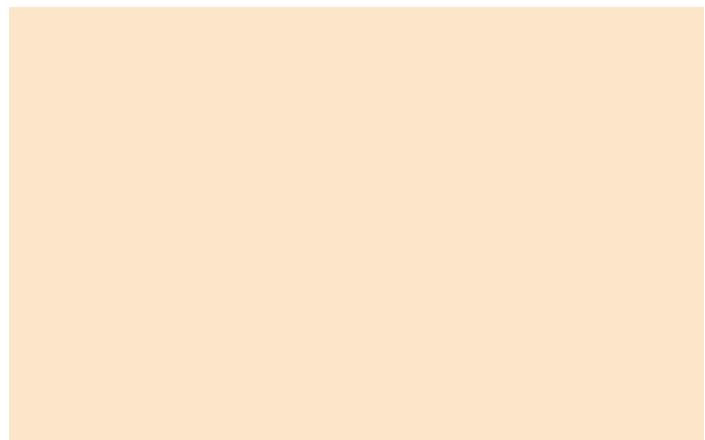
i. Œuvrer à la transparence dans les accords de partenariat pour promouvoir une cohérence avec les objectifs de développement

70. Comme indiqué plus haut, un certain nombre de pays de l'OEACP ont déjà conclu des accords bilatéraux et des partenariats stratégiques pour régir l'accès aux matières premières critiques. Ces accords doivent refléter les objectifs de développement de ces pays et les aider à faire émerger des chaînes de valeur nationales et régionales résilientes, qui serviront de base à promouvoir la diversification économique.

71. L'aide de l'OEACP pourrait s'avérer précieuse pour analyser ces accords du point de vue de leur cohérence avec les objectifs visés à l'échelle nationale et éviter les risques de fragmentation entre pays producteurs, autrement le pouvoir de négociation collective et les efforts destinés à obtenir des avantages mutuellement bénéfiques s'en trouveront amoindris.

72. L'OEACP peut faire jouer son rôle de catalyseur pour encourager les pays ayant conclu de tels partenariats à partager leurs expériences, de façon à ce que les autres puissent en tirer des enseignements. Cela permettra d'accroître la transparence autour de ces protocoles d'accord en plus d'offrir le moyen d'établir si oui ou non ils répondent aux attentes.

73. Par ailleurs, l'OEACP a signé l'Accord de Samoa, qui servira de cadre général à la coopération OEACP-UE pour les deux prochaines décennies. Le chapitre économique de cet accord-cadre apporte une certitude à long terme quant à la mise en œuvre des projets relatifs aux matières premières critiques. Des engagements ont été souscrits concernant la transformation économique, l'industrialisation, l'enrichissement des minerais et la création de valeur. Il conviendrait pour les États membres de l'OEACP de s'employer activement à mettre en œuvre ces dispositions.



Nouer des alliances stratégiques en vue d'une force de négociation

74. De par les réserves considérables de matières premières critiques dont ils regorgent, les États membres de l'OEACP se posent en acteurs incontournables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'OEACP doit tirer parti de cette force et utiliser la richesse collective des ressources naturelles comme levier de négociation afin de faire en sorte que les accords conclus soutiennent les objectifs de développement et la souveraineté de ses États membres.

75. L'Organisation doit faciliter la collaboration entre ses États membres en vue d'initiatives conjointes, qui portent par exemple sur des infrastructures communes et la mutualisation des ressources. De même, elle doit mener des discussions avec les Organisations régionales (auxquelles appartiennent ses États membres) pour accroître le pouvoir de négociation collective et l'influence géopolitique, de façon à ce que leurs voix soient entendues dans les enceintes mondiales.

76. L'OEACP doit encourager et faciliter des alliances stratégiques avec d'autres pays et groupes riches en ressources (tels que le G20 ou les BRICS) pour s'assurer que les intérêts de ses États membres sont pris en considération. Elle est aussi appelée à se rapprocher d'autres alliances, notamment le G7, le Forum économique mondial et le partenariat pour la sécurité des minerais dont font partie les États-Unis, afin d'aider à éviter la création d'une fracture entre le « Nord global » et le « Sud global. »

77. Par ailleurs, il conviendra de s'intéresser à certaines initiatives, telles que la Stratégie africaine pour les minéraux verts et l'alliance mondiale de l'ONUDI pour des minéraux responsables et verts.

Soutenir les négociations pour des cadres de commerce et d'investissement transparents, justes et équitables

78. Bon nombre de pays et de régions membres de l'OEACP ont déjà mis en place avec leurs partenaires différents types de cadres de commerce et d'investissement (par exemple les APE, l'AGOA, les accords bilatéraux d'investissement). Comme souligné, ces dernières années ont été marquées par une tendance accrue à la conclusion de cadres plus flexibles non contraignants. Pour une question de principe et de transparence, l'OEACP et ses pays membres doivent insister sur le fait que tous les accords (y compris les protocoles d'accord non contraignants et les partenariats stratégiques) doivent être accessibles au public.

79. En outre, les cadres de commerce et d'investissement doivent avoir un caractère juste et équitable afin d'être mutuellement bénéfiques. Singulièrement, ils ne doivent pas empêcher les pays producteurs de matières premières critiques de développer des chaînes de valeur nationales et régionales, qui sont indispensables pour créer des emplois et générer des recettes.

80. Les cadres de commerce et d'investissement doivent comporter des normes solides de durabilité, telles que des clauses sur le droit du travail et les droits de l'homme, les garanties sociales, l'approvisionnement responsable, la gestion environnementale et la protection de la nature et de la biodiversité.

81. Lorsqu'ils portent notamment sur des investissements dans les nouvelles sources d'approvisionnement, une compensation équitable doit y être prévue pour l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables ainsi que pour les pertes et préjudices subies par la nature et la biodiversité. Sur le plan de la production, ces cadres doivent promouvoir l'optimisation équitable des avantages financiers.

Diversifier les partenariats

82. L'OEACP doit travailler avec ses pays membres pour diversifier activement ses partenaires dans le domaine du commerce et de l'investissement afin de réduire la dépendance à l'égard d'un seul ou d'une poignée de pays. Elle doit échanger avec un éventail de pays et de régions afin de susciter un intérêt géopolitique pour les matières premières critiques afin d'en tirer les meilleures conditions et retombées possibles.

Offrir des conditions d'égalité de concurrence par le renforcement des capacités

83. Les partenariats doivent prévoir un engagement à renforcer les capacités au niveau national et régional tout au long du cycle de vie d'une mine (depuis l'exploration jusqu'à la phase post-fermeture), à l'aide d'une approche de l'économie circulaire. Il s'agit notamment d'aider les pays producteurs à mettre en place des mécanismes visant spécifiquement à réduire au maximum les déchets et à optimiser l'utilisation efficace des ressources, et plus généralement à développer les industries de recyclage.

84. Les activités liées au renforcement des capacités devront mettre l'accent sur la formation de la main d'œuvre locale, le transfert de technologie et l'appui au développement des infrastructures.

Renforcer les cadres juridique et réglementaire

85. L'OEACP doit aider ses pays membres à mettre en place des cadres juridique et réglementaire solides et à les renforcer aux fins de la surveillance des investissements et des opérations étrangers, en veillant à ce que ceux-ci s'alignent sur les intérêts nationaux et les meilleures pratiques en vigueur à l'échelle internationale concernant le travail et l'emploi, les répercussions sur l'environnement et la société, la transparence, la divulgation et la lutte anti-corruption.

86. Au niveau national, l'OEACP doit encourager ses pays membres à soutenir le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Les politiques qui soutiennent et régissent cette activité pourraient en atténuer l'impact environnemental et social tout en mettant en valeur son potentiel économique.

PILIER III: Commerce et Développement industriel

87. La transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions de gaz à effet de serre est en cours avec des implications majeures pour toutes les économies à travers le monde. Selon l'AIE, l'économie mondiale devrait mettre à contribution l'énergie renouvelable lors des cinq prochaines années autant qu'elle l'a fait au cours des vingt dernières années. En outre, d'ici à 2030, une voiture sur deux vendue aux États-Unis, au sein de l'Union européenne et en Chine pourrait être dotée d'une motorisation électrique. Les projections établies par l'AIE sont le reflet des tendances constatées au sein des économies avancées et émergentes et donc sous-estimées dans une large mesure, étant donné que trois personnes sur quatre vivent dans des pays en développement.

88. La plupart des pays en développement doivent encore définir leurs objectifs quant à la palette énergétique et à la multimodalité des transports. Les raisons en sont connues, les technologies sont très couteuses pour l'heure et les infrastructures connexes, telles que les installations de stockage de batteries et les bornes de recharge pour voitures électriques, font toujours défaut.

89. Cela dit, au fur et à mesure qu'augmentera le rythme d'adoption des technologies d'énergie renouvelable, les coûts de celles-ci et de leur adoption devraient décroître. Ces technologies deviendront plus abordables tant en ce qui concerne l'investissement à consentir pour les fabriquer que leur déploiement, et offriront ainsi de belles opportunités d'industrialisation verte dans les pays de l'OEACP.

Appui à l'industrialisation et au développement du secteur privé

90. L'industrialisation verte présuppose une gestion stratégique des matières premières critiques, lesquelles offrent un avantage comparatif naturel aux détenteurs d'actifs. Elles offrent une voie vers la croissance et le développement économiques durables des États membres de l'OEACP. La dynamique actuelle devrait se maintenir pour quelques décennies, d'où l'importance pour ceux-ci de saisir cette aubaine pour se positionner comme des fournisseurs de choix, non pas de matières premières, c'est-à-dire des marchés alternatifs de la chaîne d'approvisionnement.

91. Ainsi qu'il ressort de l'étude préliminaire, la dépendance excessive aux produits de base pourrait s'accentuer avec la hausse de la demande et, partant, l'augmentation de l'offre des matières premières critiques, si des mesures audacieuses ne sont pas prises pour modifier les structures économiques des pays producteurs. Les pays de l'OEACP doivent faire de ce qui pourrait devenir un défi, si l'occasion n'est pas saisie, une chance pour stimuler leurs trajectoires de développement.

92. Comme le souligne à juste titre la Stratégie 2023 de l'OEACP pour le développement du secteur privé, le retour des politiques industrielles sur le devant de la scène dans les pays développés envoie un message fort, à savoir qu'il n'y aura pas d'avenir durable pour les économies en l'absence de stratégies bien pensées destinées à asseoir une base industrielle ou à la renforcer, y compris avec l'éclairage des politiques publiques. En effet, la nécessité impérieuse d'embrasser la transition énergétique, peu importe la contribution historique d'un pays aux émissions de gaz à effet de serre, offre aux pays producteurs de matières premières critiques, au regard de leurs avantages comparatifs naturels, un éventail d'options pour développer leurs propres solutions écologiques, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale. Certes, posséder les intrants et les matières premières constitue clairement un avantage, mais s'avère aussi insuffisant pour garantir le succès des stratégies d'industrialisation dans les efforts visant à renforcer la compétitivité des industries.

93. Il est vrai que la demande croissante pour les matières premières critiques est une opportunité à ne pas rater par les pays de l'OEACP. De nombreux pays ont des structures économiques relativement peu diversifiées et se doivent, dès lors, de développer et de renforcer leurs capacités industrielles nationales.

94. Pour ces motifs, il est primordial d'aligner les considérations stratégiques telles qu'exposées dans la stratégie de l'OEACP pour le développement du secteur privé sur les perspectives que les matières premières critiques peuvent ouvrir pour les industries locales. Devra faire l'objet d'une attention particulière l'appui à fournir aux petites et moyennes industries, qui constituent une composante essentielle du paysage du secteur privé de l'OEACP, pour tirer parti des opportunités d'affaires que les matières premières critiques pourraient faire émerger.

Favoriser le développement des chaînes de valeur

95. L'OEACP doit promouvoir le développement des chaînes de valeur locales et régionales autour des matières premières critiques afin de générer davantage de valeur dans ses États membres. Il s'agit entre autres d'encourager les activités d'extraction minière et de transformation ainsi que les industries manufacturières en aval pour lesquelles les matières premières critiques constituent des facteurs de production. Les États membres de l'OEACP devraient procéder au niveau national et régional à une évaluation des matières premières critiques et des matières premières stratégiques ainsi que de l'infrastructure humaine et physique requise, notamment en ce qui concerne le développement du capital humain, la recherche, le développement et l'innovation, le transport et la logistique, la sécurité énergétique, les communications de l'information, pour progresser sur la voie du développement.



96. Pour optimiser les répercussions de l'extraction minière sur le développement, les pays devront passer en revue toutes les dimensions des liens entre les minéraux - tant en amont vers les fournisseurs qu'en aval vers la transformation et la manufacture - et le développement fiscal et des compétences en vue d'une industrialisation reposant sur les ressources. Il sera essentiel de diversifier les économies reposant sur les ressources en élargissant les liens intersectoriels et en utilisant les rentes que génèrent ces ressources pour financer l'infrastructure humaine et physique.

97. L'adaptation au contexte local de la chaîne d'approvisionnement pour l'exploitation et la transformation des minerais constitue une opportunité majeure de création de valeur qui s'offre aux pays de l'OEACP pour produire les biens d'équipement, les consommables et les services que nécessitent l'exploitation et la transformation des matières premières critiques. Les partenaires de l'OEACP, dont l'UE, pourraient contribuer à développer ces chaînes d'approvisionnement locales, à travers un fonds de capital risque spécifique (emprunts et fonds propres), en investissant dans des études préliminaires de faisabilité et des projets portant sur ces chaînes afin d'étayer le contenu des politiques minières à l'échelle locale dans les pays de l'OEACP.

98. Pour soutenir l'industrialisation, les pays de l'OEACP doivent mettre en œuvre des politiques favorables aux entreprises qui attirent des investissements et encouragent la création de valeur ajoutée. La mise en place de différentes formes de mesures incitatives, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'élaboration de stratégies sectorielles et la promotion des partenariats public-privé sont autant d'éléments de ces politiques.

99. Par ailleurs, l'OEACP doit encourager ses États membres à utiliser les recettes et la modernisation des infrastructures découlant des matières premières critiques pour impulser des stratégies de diversification économique, afin de réduire la dépendance à l'exportation de ces matières et de promouvoir la croissance économique durable.

Mesures de stabilisation des prix

100. 1.Les États membres de l'OEACP ont besoin d'adopter des stratégies pour stabiliser les cours des matières premières critiques, ce qui mettra les économies de l'OEACP à l'abri de la volatilité et favorisera des flux de recettes durables. La relance de mécanismes tels que le SYSMIN[1] pourrait assurer un soutien aux recettes des pays affectés par la fluctuation mondiale des prix à l'exportation. Le SYSMIN reconfiguré devra toutefois être beaucoup plus simple que celui mis en place par la Convention de Lomé, et les fonds devront être mis à disposition avec célérité, éventuellement à travers le recrutement d'un commun accord d'une entité d'audit compétente et neutre.

101. Un autre moyen de stabiliser les prix est de constituer une force potentielle des pays producteurs de matières premières critiques regroupant des États membres comme non membres de l'OEACP. Cobalt, métaux du groupe du platine, manganèse et bauxite-alumine-aluminium pourraient constituer les produits candidats éventuels. Toutefois, cette opportunité pourrait être compromise par des accords bilatéraux d'approvisionnement.

Investissement dans l'infrastructure et la technologie

102. L'OEACP doit œuvrer avec ses partenaires à stimuler l'investissement dans l'infrastructure et la technologie pour promouvoir les pratiques d'extraction minière durables, les installations de transformation et les industries en aval, de manière à améliorer l'écosystème industriel dans son ensemble. Il est nécessaire d'investir dans l'infrastructure afin de contribuer à réduire les coûts de production, de doper l'accès aux marchés et de pousser plus avant le développement du secteur des matières premières critiques dans les pays et régions de l'OEACP.

103. Il est important de mettre en place un cadre de collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) afin de renforcer l'appropriation de la technologie et les systèmes de propriété intellectuelle, toutes choses qui permettront d'utiliser pleinement les possibilités qu'offrent les matières premières critiques en termes d'innovation et de développement durable.

[1] SYSMIN: mécanisme financé sur les ressources du FED qui protégeait les États ACP contre la baisse des recettes provenant de l'exportation de certains produits miniers au sein de la Communauté européenne d'alors. Faisaient notamment partie de la liste des matières premières couvertes par ce mécanisme le cuivre, le cobalt, le phosphate, le manganèse, la bauxite et l'alumine l'étain et le minerai de fer.

**Énergie**

104. L'OEACP doit accorder la priorité à l'investissement dans la production énergétique et les infrastructures d'appui afin de créer un environnement propice au développement des chaînes de valeur de matières premières critiques. Les efforts doivent viser essentiellement à promouvoir l'enrichissement des minerais et la création de valeur à travers la transformation des matières premières critiques. Il conviendrait de faciliter la collaboration entre les États membres de l'OEACP en vue d'initiatives conjointes portant par exemple sur des infrastructures communes et la mutualisation des ressources.

105. Il est important de s'aligner sur la dynamique du marché des matières premières critiques et la nécessité de déployer les technologies de la transition énergétique en se fixant des ambitions industrielles au niveau national et régional. La stratégie révisée pour le développement du secteur privé se vaut un cadre systématique et cohérent destiné à promouvoir le secteur privé afin de soutenir la croissance et de réduire la pauvreté dans les pays de l'OEACP.

Réaliser des améliorations et des investissements dans la recherche, le développement et l'innovation (RDI)

106. La recherche, le développement et l'innovation portant sur l'extraction et la transformation des matières premières critiques, la manufacture de produits intermédiaires et la fabrication des équipements et des installations d'énergies renouvelables se déroulent essentiellement au sein de l'UE et d'autres pays développés. Il est indispensable de développer des technologies spécifiques pour exploiter certains gisements et minerais dans les pays de l'OEACP, ce qui pourrait se traduire pour l'UE par une stabilité accrue en termes de ressources et d'approvisionnement, mais aussi pour tirer avantage de certaines conditions climatiques particulières (équipement des énergies renouvelables). La capacité à mener les activités de recherche, de développement et d'innovation devra être renforcée dans les accords de partenariat à travers des dispositions prévoyant un jumelage notamment avec les entités de recherche, de développement et d'innovation de l'UE, dans le cadre de l'initiative PanAfGeo, financée par « Horizon Europe » mais aussi à travers un guichet spécial à mettre en place à cet effet.

Accès au financement

107. L'OEACP doit ouvrir un dialogue avec les institutions financières internationales et régionales au sujet du moyen de développer des mécanismes de financement innovants appropriés qui permettront de faire face aux difficultés que pose l'accès aux financements.

108. Le financement est requis pour les activités d'exploration, d'exploitation et de transformation des matières premières critiques et la manufacture de produits intermédiaires destinés à la fabrication des équipements d'énergies renouvelables et des voitures électriques. La meilleure option pour mobiliser un tel soutien financier serait de créer un guichet spécifique pour la fourniture des produits de la chaîne de valeur des matières premières critiques, ce qui pourrait se faire avec des instruments financiers tels que l'IVCDCI-Europe dans le monde.

109. Les exploitants miniers artisanaux et à petite échelle, qui jouent un rôle majeur dans la production des matières premières critiques, sont confrontés à des défis de taille concernant l'accès aux financements. Il est crucial, pour leur apporter un appui efficace, de mettre en place de petites subventions et de faciliter l'accès aux financements en tenant compte de l'égalité hommes-femmes. Une telle initiative doit être menée en partenariat avec les institutions financières afin de faire en sorte que les besoins spécifiques de l'ensemble des exploitants miniers, y compris les femmes et les jeunes, sont dûment pris en considération. Ainsi pourra être renforcée leur capacité à contribuer au secteur et à promouvoir une croissance économique inclusive. Pour autant l'intensification de l'activité minière, et éventuellement de l'activité industrielle nécessitant plus de ressources, peut faire émerger de nouvelles possibilités de création d'emplois, notamment en faveur des femmes, des jeunes et des communautés locales.

Développement des ressources humaines

110. Une formation en science, technologie, ingénierie et mathématique en vue de l'extraction et de la valorisation des matières premières critiques est fondamentale pour permettre aux pays de l'OEACP de tirer pleinement avantage des opportunités économiques offertes par ces matières.

111. L'OEACP doit chercher à nouer des accords de jumelage avec des institutions de formation, des universités et des organismes de recherche afin de renforcer et d'élargir les compétences en science, technologie, ingénierie et mathématiques dans le cadre des chaînes de valeur des matières premières critiques.

112. Dans la même veine, établir des partenariats avec des organisations internationales, telles que l'Organisation internationale du travail, s'avère nécessaire pour mettre au point des programmes d'anticipation des compétences, afin d'adapter les programmes d'enseignement et autres types de formation (tels que la formation professionnelle et technique) aux réalités de l'évolution de la main d'œuvre.

PILIER IV: Développement durable

113. C'est chose certaine, les pays riches en matières premières critiques connaîtront une intensification des investissements dans les nouveaux projets miniers mais aussi une extension de ceux existants, l'objectif étant de satisfaire la demande en hausse pour ces matières. Toutefois, il est essentiel que ces projets n'influent pas négativement sur les communautés vulnérables, n'exacerbent pas les conflits existants et n'entraînent pas la dégradation de l'environnement ni de perte de biodiversité.

Respect de la réglementation en matière de gouvernance environnementale et sociale

114. Le renforcement de la capacité à se conformer à ces normes revêt une importance fondamentale pour le développement durable. L'OEACP doit s'efforcer d'établir des partenariats avec les organes de fixation des normes (tels que The Copper Mark, Mining Association of Canada, ICMM, IRMA, EITI) afin de contribuer à renforcer les capacités de ses pays membres, qui seront ainsi en mesure de concevoir des stratégies appropriées pour satisfaire les normes internationales qui comporte la gouvernance environnementale et sociale.

115. De nombreuses matières premières critiques font l'objet d'une exploitation artisanale et à petite échelle, et la demande émanant de l'UE et d'ailleurs pourrait susciter une ruée incontrôlée vers les ressources minérales ainsi exploitées, avec son lot de défis et de menaces concernant le respect des normes en matière environnementale, sociale et de gouvernance, les recettes budgétaires, les flux financiers illicites et le développement des chaînes d'approvisionnement. Le renforcement de la capacité à se conformer à ces normes revêt une importance fondamentale pour le développement durable. La mise en place de partenariats pour le renforcement des capacités et de stratégies spécifiques sur le plan environnemental, social et de la gouvernance aidera à respecter les normes internationales.



116. À cet égard, un dispositif d'appui bien conçu s'avère nécessaire pour faire de cette menace une opportunité. Bon nombre d'États auront besoin d'une assistance pour gérer la menace mais aussi l'opportunité qu'une exploitation minière artisanale et à petite échelle représente afin de renforcer les organismes de gouvernance et de réglementation, parallèlement à la fourniture de services de vulgarisation technique aux exploitants miniers, l'objectif étant de s'assurer que les rentes tirées de l'exploitation de petits gisements dans des mines jouxtant des communautés ou des écosystèmes ne le sont pas au détriment de ces communautés et écosystèmes.

Gestion environnementale

117. En plus de la gouvernance environnementale et sociale, les pays de l'OEACP doivent s'engager à adopter des mesures de protection de l'environnement et à assujettir l'extraction et la transformation des matières premières critiques à des normes élevées en matière environnementale et de durabilité. Ces mesures devront notamment consister à faire respecter la législation nationale protégeant l'environnement et la gestion des ressources en eau ainsi que les engagements souscrits à l'échelle internationale pour protéger la biodiversité.

118. Quant aux activités minières, les États membres doivent appliquer les exigences du processus d'octroi de permis concernant l'évaluation de l'impact environnemental et social de ces activités sur les sites, la gestion et l'élimination des déchets, la gestion des installations de stockage des résidus et la réhabilitation des sites d'exploitation minière après leur fermeture.

119. La réglementation minière doit s'appliquer à tout type d'exploitation peu importe la taille (activité artisanale, à petite, moyenne et grande échelle) et à tout type d'opérateur (entreprise nationale, investisseur étranger, entreprise étatique, co-entreprise, etc.).

Responsabilité sociale

120. Il est important de veiller à ce que les activités liées aux matières premières critiques entraînent des retombées positives pour les communautés locales à travers la création d'emplois, l'équité des salaires, la mise au point de projets de développement communautaire et le respect des droits et des terres des peuples autochtones.

121. En outre, les pays de l'OEACP devront gérer les attentes sociales et s'assurer que les projets miniers ne sont pas menés au détriment des communautés locales et d'autres parties prenantes, telles que les producteurs locaux. L'Organisation devra encourager ses États membres à consulter les parties prenantes locales lors des phases préliminaires du développement des projets miniers afin non seulement d'éviter un retour de manivelle et des troubles mais aussi de mettre en place des mécanismes pour une compensation appropriée des communautés contraintes au déplacement et un partage équitable des bénéfices.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AfCFTA Secretariat. 2021. Which Value Chains for a Made in Africa Revolution? The Futures Report 2021. A Joint publication of the United Nations Development Programme (UNDP) and the AfCFTA Secretariat.
- African Development Bank. 2022. An approach paper towards preparation of an African Green Minerals Strategy. Paper Prepared by the African Natural Resources Management and Investment Centre.
- Allan, Gordon & Wang, 2023: [Friendshoring critical minerals. What could the US and its partners produce?:](#)
- Andreoni A. and Elvis Avenyo. 2023. [Critical Minerals and Routes to Diversification in Africa: Linkages, Pulling Dynamics and Opportunities in Medium-High Tech Supply Chains](#). Background paper commissioned by the UNCTAD secretariat for the 2023 edition of the Economic Development in Africa Report.
- Bellois G. and I. Ramdoo. 2023. [Searching for Critical Minerals? How metals are produced and associated together?](#) A Briefing Note published by the Intergovernmental Forum on Mining, Mierals Metals and Sustainable Development (IGF). IISD, 2023.
- Boer L., A. Pescatori and M. Stuermer. 2021. [Energy Transition Metals](#), IMF Working Paper WP/21/243.
- Bloomberg. 2023. [Transition Metals Become \\$10 Trillion Opportunity as Demand Rises and Supply Continues to Lag](#). BloombergNEF, last modified February 16, 2023.
- [Cabinet du Président de la République Démocratique du Congo. 2018. Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, col. 1](#)
- [Castillo R. and C. Purdy. 2022. China's Role in Supplying Critical Minerals for the Global Energy Transition What Could the Future Hold? Report produced by the Leveraging Transparency to Reduce Corruption project \(LTRC\) research initiative led by the Brookings Institution and Results for Development.](#)
- Dadush, U, A.Ait Ali, M. Bhatti, C. Braga, A. Darandary, M. Al Doghan, A. Gonzalez, N. Poitiers. 2020, [Diversification and the world trading system](#). Policy Brief. Task Force 1 Trade, Investment and Growth. Paper published by T20 Saudi Arabia 2020 Think.
- De Oliviera D., C. Fortes, P. Patinha, M. Le Gleuher, H. Cornelissen, N. Christou, J. Vasters and P. Schutte (2023). Pan African inventory of existing ore facilities and refining capacities. Report Submitted under Work Package 1 – Task 1.3. under the Africa MaVal Project funded by the European Union. September 2023.
- Deloitte, 2022: [Reshoring and “friendshoring” supply chains Reshaping supply chains to improve economic resilience. Deloitte Insights.](#)
- EC. 2024a. Source EC. 2024a: [Questions and answers on the Minerals Security Partnership Forum](#). EC website, accessed on 13 April 2024.
- EC: 2024b. [Commission Staff Working Document](#) on significant distortions in the economy of the People's Republic of China for the purposes of trade defence investigations. Brussels, April 2024.

- GIZ. 2016. Space for Local Content Policies and Strategies. A Crucial Time to Revisit and Old Debate. Report prepared by the Columbia Centre for Sustainable Investment.
- -Gu X, C. Dinkelbach, C. Heidbrink, Y. Huang, X. Ke, M. Mayer and H. O. Ohnesorge (2022). [China's engagement in Africa: Activities, effects and trends](#). CGS Global Focus. June 2022.
- The Guardian, 2023. Deep-sea Mining for rare metals will destroy ecosystems, say scientists' – extracted on 01 April 2024, <https://www.theguardian.com/environment/2023/mar/26/deep-sea-mining-for-rare-metals-will-destroy-ecosystems-say-scientists>
- Hendriawardani M. and I. Ramdoo (2022). Critical Minerals. A Primer. Briefing Note prepared for the 18th Annual General Meeting of the Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development. 2022.
- Korinek, J. and Ramdoo, I. (2017), Local content policies in mineral exporting countries, OECD Trade Policy Papers, No. 209, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/18166873>
- Kowalski and Legendary. 2023. ["Raw materials critical for the green transition: Production, international trade and export restrictions," OECD Trade Policy Papers 269](#), OECD Publishing.
- IEA (International Energy Agency). (2021). [The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions](#). World Energy Outlook Special Report.
- Kramer, A. 2023. [Europe, And the World, Should Use Green Subsidies Cooperatively](#). IMF Blog, May, 11, 2023.
- Kowalski, P. and C. Legendre (2023), "Raw materials critical for the green transition: Production, international trade and export restrictions", OECD Trade Policy Papers, No. 269, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/c6bb598b-en>.
- IGF 2023. [Mining Policy Framework. Mining and Sustainable Development](#). Published by IISD. 2023.
- International Energy Agency. (2021). The role of critical minerals in clean energy transitions. <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions>
- IEA. 2023. [Critical Minerals Market Review 2023 – Analysis - IEA](#)
- IRENA 2023. [Geopolitics of the Energy Transition. Critical Minerals](#).
- International Seabed Authority, 2023 Source: <https://www.isa.org.jm/exploration-contracts/>
- Jigang, W. 2020. [China's Industrial Policy: Evolution and Experience](#). South-South Integration and the SDGs: Enhancing Structural Transformation in Key Partner Countries of the Belt and Road Initiatives UNCTAD/BRI PROJECT/RP11.
- Nikiema S. H. 2014. Performance requirements in Investment Treaties. IISD Best Practice Series. December 2014.
- Norton Rose Fullbright Briefing 2024. [EU scales up green subsidies: How you can benefit from new support for clean investments](#). Global Publication, 2024.

- Thompson K. F, K. A Miller, , D Currie, P. Johnston, & D Santillo, 2018. Seabed Mining and Approaches to Governance of the Deep Seabed. POLICY BRIEF article. 11 December 2018, Sec. Deep-Sea Environments and Ecology, Volume 5 - 2018 | <https://doi.org/10.3389/fmars.2018.00480>
 - **Petterson, M, and Tawake, A. 2017.** [Deep Sea Minerals in the Pacific](#). In Brief. 2017/9
 - PRC National Development and Reform Commission (NDRC), Ministry of Science and Technology (MOST), Ministry of Industry and Information Technology (MIIT), Ministry of Finance. 2020. [Guiding Opinions on Expanding Investment in Strategic Emerging Industries and Cultivating Strengthened New Growth Points and Growth Poles](#). Document No. 1409.
 - -Primate, République Démocratique du Congo, 2018. [Décret No. 18/ 042 du 24 Novembre 2018 portant déclaration du cobalt, du germanium et du colombo-tantalite « coltan » comme substances minérales stratégiques.](#)
 - Bilal S. and Ramdoo I. 2010. Options to address contentious issues in EPA negotiations. A question of political will. ECDPM Briefing Note 20. Maastricht.
 - Ramdoo I. 2014. Extractive resources for development: Trade, fiscal and industrial considerations. ECDPM Discussion Paper 156. Maastricht.
 - Ramdoo I. 2016. Local content, trade and investment: Is there policy space left for linkages development in resource-rich countries? ECDPM Discussion Paper No. 205. December 2016.
 - Ramdoo I. et al. 2024, forthcoming "What makes minerals and metals critical? A practical guide for governments on building resilient supply chains on IGF Forthcoming publication.
 - Soule, F. 2023. [What a U.S.-DRC-Zambia Electric Vehicle Batteries Deal Reveals About the New U.S. Approach Toward Africa](#). Article published by Carnegie Endowment for International Peace, August 2023.
 - S&P Report 2023. Inflation Reduction Act: Impact on North America metals and minerals market. Final Report. August 2023.
 - UNCTAD: 2023. Commodities and Development Report of 2023
 - Vekasi, 2023: [Critical minerals trade and the green energy transition: the role of APEC](#). The National Bureau of Asian Research, NBR publication.
 - WEF: 2023. [What do green subsidies mean for the future of climate and trade?](#). WEF Blog, May 13, 2023.
 - World Bank Group, and the Development Research Center of the State Council, P. R. China. 2019. Innovative China: New Drivers of Growth. Washington, DC: World Bank. DOI: 10.1596/978-1-4648-1335.
-